Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Aume-Couture, Auge et Bief
Maison de l'eau
16140 Saint Fraigne
☎ 05.45.21.01.91
f.devautour@smabacab.fr

St Fraigne, vendredi 13 septembre 2019

Compte rendu de réunion

Comité Syndical
Mardi 27 Août 2019, 18h à la maison de l'eau.

La séance prévue à 18h à la maison de l'eau, comportait l'ordre du jour suivant :

A l'ordre du jour :

- Intégration des élus Bief,
- Validation des conditions de plantations en partenariat avec Prom'Haies,
- Présentation de la stratégie d'actions en faveur des zones humides,
- Création d'une commission foncière,
- Fixation du montant des cotisations 2020 des Communautés de Communes,

Questions diverses

Délégués présents :

Titulaires Madame CAILLAUD N/ Messieurs AUGIER C /BERTRAND M/BONNET F/ CACLIN P/ CAQUINEAU E/COLLET G / DENIS L/DEVAUTOUR JC/ GALL M/ GRUEL B/ MEGRET C/MEUNIER JM/ MOINARD H/ QUINTARD J/ ROY F/ SYLVESTRE E/ TRICOIRE P / TYRE C/ VOUDON P

Suppléants Messieurs LESAGE R/CAILLAUD B/COMBAUD A/GAUVIN A/ PARTAUD X/ POSTEL C

Excusés : Monsieur BEGEON Claude

Présent à titre consultatif :

Madame GISLOT Chloé (SMA BACAB)
Monsieur BLANCANT Julien (SMA BACAB)
Madame DEVAUTOUR Florence (SMA BACAB)

Monsieur le Président ouvre la séance en évoquant avoir une pensée pour Monsieur Michel FERRET, décédé fin juillet. Il était Maire de la commune de Souvigné et délégué au SMA BACAB. Monsieur BONNET rappelle son dévouement sans faille dans sa vie d'élu et son sens du savoir vivre, qui en faisaient un ami fidèle. Il adresse toutes nos pensées à sa famille et ses proches.
Monsieur Le Président souhaite aussi évoquer un drame qui a frappé la famille de Monsieur Claude BEGEON, délégué au SMA BACAB et Maire de Villiers-Couture. Son fils, Patrick BEGEON, est décédé le matin même du comité syndical dans un tragique accident de travail. Tout notre soutien est adressé à la famille et aux proches.

Intégration nouveaux délégués

Monsieur le Président évoque la nécessité d'intégrer les nouveaux élus formant le comité syndical, en rapport avec l'intégration du bassin du Bief. Cette démarche implique directement les CDC Val de Charente et Cœur de Charente, qui ont donc nommé des délégués supplémentaires pour le SMA BACAB.
Monsieur BONNET rappelle qu'il avait été choisi par le comité syndical de conserver le mode de répartition des élus basé sur la clef de répartition, mais que pour éviter d'enlever des élus aux autres CDC membres, il avait été décidé de porter le nombre de délégués de 35 à 42. Répartis comme suit :

- Vals de Saintonge : 4 délégués
- Val de Charente : 9 délégués
- Rouillacais : 6 délégués
- Cœur de Charente : 13 délégués
- Mellois en Poitou : 10 délégués

Val de Charente aura les délégués suivants :

- Titulaires

-	Alain RODIER
-	Loïc AUDRAIN
-	Michel GALL
-	Denis BRISSONNAUD
-	Jean-Michel MEUNIER
-	Christophe AUGIER
-	Théo GASSELING
-	Jean-Paul TERRASSIER
-	Michel FERRET (délibération prise avant son décès, Val de Charente devra désigner un nouveau délégué)

- Suppléants

-	Christophe DEMAILLE
-	Thierry ANDRE
-	Alain DUCHIRON
-	Serge GOUGE
-	Sylvie FOURNIR-MOUSSEAU
-	Samuel OLIVIER
-	Thierry CAILLETON
-	Patrick PLON
-	Marc VIGIER

Cœur de Charente aura les délégués suivants :

- Titulaires

-	Christian MEGRET
-	Christophe TYRE
-	Nadia CAILLAUD
-	Jean-Christian DEVAUTOUR
-	Bruno GRUEL
-	Mickaël AUDOUIN
-	Yoann PINAUD
-	Christian GUYARD
-	Philippe BILLONDEAU
-	Erwan SYLVESTRE
-	Franck BONNET
-	Michel BERTRAND
-	Daniel LHERIDEAU

- Suppléants

-	Xavier PARTAUD
-	Alain COMBAUD
-	Didier RAVION
-	Marie-Claude RICHARD
-	Bernard CAILLAUD
-	Jean-Paul GROLLEAU
-	Thierry MICHAUD
-	Eric VACHIER
-	Patrick BOULNOIS
-	Christian POSTEL
-	Annette VIAUD
-	Patrice BALLERY
-	Michel LOTTE

Les délégués surlignés en vert sont ceux dernièrement intégrés.
Suite à l'arrêté préfectoral du 12 juillet 2019, il a été convenue que Monsieur AUGIER Christophe, ancien président du SIAH du Bief, prenne ses fonctions de Vice-président, membre du bureau, en charge du bassin versant du bief (confer compte rendu du 12 décembre 2017).

Convention de partenariat avec Prom'Haies : plantations sur le bassin versant

Monsieur le Président explique que la compétence GEMAPI prévoit la gestion à l'échelle de bassins versants et que le Syndicat est amené à diversifier ses actions. Le partenariat avec Prom'haies pour la mise en place de plantations de haies est une de ses actions.
Monsieur BONNET laisse la parole à Madame GISLOT qui présente un diaporama expliquant que Prom'haies est une association qui met en place des actions de sensibilisation, de gestion et de plantations de haies et d'arbres isolés. Madame GISLOT continue en expliquant que les haies ont de nombreux intérêts comme la lutte contre l'érosion, qu'elles permettent de filtrer et ralentir le ruissellement ou encore qu'elles favorisent l'infiltration de l'eau dans les sols. Le SMABACAB, pour favoriser les haies prévoit de planter 1km à condition que la plantation justifie un intérêt hydrologique ou hydrographique (coupure de pente, liaison entre zones humides et/ou cours d'eau par exemple). Le Syndicat prévoit de mobiliser la régie pour les plantations et d'assurer l'entretien pendant 3 ans après l'année de plantation et le paillage. Prom'haies apportera son expertise dans le choix des essences, dans plantations et s'assurera de la recherche de subventions.
Monsieur CACLIN remarque la pertinence de la plantation de haies et confirme que les fonctions des haies ne sont pas contestables. Néanmoins, Monsieur CACLIN demande à qui revient l'entretien après les 3 ans (n+1). Monsieur BLANCANT répond qu'il y a des conventions avec les propriétaires et qu'une fois que l'entretien des haies et fini le SMABACAB n'intervient plus. Monsieur BONNET met au vote les conditions de la convention qui est voté à l'unanimité.

Stratégie d'action en faveur des zones humides

Madame GISLOT explique que les zones humides représentent seulement 3% de la surface de la France et pourtant elles possèdent une très forte biodiversité et assurent de nombreux services comme la rétention de l'eau de crues, le soutien d'étiage, la filtration de l'eau, la recharge des nappes... pourtant plus de la moitié des zones humides ont disparus. Le territoire du SMABACAB a connue après-guerre des changements dans l'agriculture avec le remembrement et le drainage des marais pour la production de céréales. Ces modifications ont entrainé la perte de fonctionnalité des milieux humides et c'est pourquoi le SMABACAB s'est engagé dans la valorisation de ces espaces.
Madame GISLOT propose la mise en place d'un plan d'actions zones humides pour mieux connaitre les zones humides du territoire, justifier la mise en place d'actions pour les élus, les riverains et les financeurs. Le plan d'actions prévoit une phase d'état des lieux avec la cartographie des zones humides potentielles complété par du terrain. Une phase avec la collecte et l'analyse des données des enjeux pertinents pour le territoire. Les données d'enjeux seront croisées avec les zones humides potentielles pour sélectionner les secteurs prioritaires où les actions seront renforcées. L'ensemble des actions seront rédigées dans des fiches récapitulatives qui seront validées lors d'un prochain comité syndical. La gouvernance proposée s'appuie sur un travail interne pour la rapidité des démarches et la validation par réunion bureau puis par le comité syndical. Monsieur BONNET demande aux membres du comité syndical si le plan d'actions et la gouvernance proposée conviennent, adoption à l'unanimité.

Création d'une commission foncière

Monsieur BONNET précise que le syndicat postule sur le site de la SAFER pour créer une réserve foncière qui servira d'échange contre des parcelles en zones humides et que notre candidature été retenue pour une surface de 6ha09a53ca.
Monsieur CAILLAUD demande où en est l'acquisition foncière du Syndicat.
Madame GISLOT répond que le syndicat possède aujourd'hui 2ha73a02ca en plus de la réserve foncière évoqué précédemment soit 8ha82a55ca de surface totale.
Monsieur BONNET profite de cette transition pour amener vers le prochain point sur la constitution d'une commission foncière. Celle-ci consiste à la réflexion sur la stratégie d'acquisition des parcelles, le choix dans les candidatures pour la création de la réserve foncière et l'accompagnement sur le terrain de Madame GISLOT pour la rencontre avec les propriétaires privés. Monsieur BONNET propose, qu'il y ait un élu par bassin versant en plus de sa présence.
Monsieur CACLIN remarque qu'il serait pertinent qu'il y ait un élu par EPCI et Monsieur BONNET propose qu'effectivement pour une meilleure représentativité, des élus pourront être consultés au cas par cas en fonction de la localisation des acquisitions.
Les élus désignés pour intégrer la commission foncière sont :
Monsieur BONNET Franck en tant que président, Monsieur ROY Francis, Monsieur DEVAUTOUR Jean-Christian, Monsieur AUGIER Christophe et Monsieur CAQUINEAU Emmanuel.

Fixation du montant des cotisations des EPCI

Monsieur le Président évoque les derniers échanges entre la CDC de Mellois en Poitou et le SMA BACAB, concernant la clef de répartition de financements et son montant. Il rappelle qu'en 2018, le montant des cotisations était en rapport avec le personnel en place. Que depuis, du personnel a été recruté en face des enjeux et du territoire étendu du SMA BACAB. De ce fait, il convient d'ajuster la cotisation pour subvenir aux nouveaux besoins du SMA BACAB et faire face aux baisses de financements extérieurs. Pour cela il conviendrait d'augmenter la cotisation de 170 000 € à 190 000 €.
Monsieur CACLIN informe l'assemblée des dernières réunions de la CDC Mellois en Poitou concernant ce sujet. Il explique que la CDC avait informé de son désaccord dans un premier temps, sur le mode de calcul de la clef de répartition, et que la réunion sur ce sujet du 17 juillet 2019, n'avait pas abouti. Il explique donc que la CDC Mellois en Poitou souhaite rester sur une cotisation similaire à celle de 2019.
Monsieur BONNET explique qu'avant l'arrivée de la GEMAPI, le SIAHBAC avait présenté différents scénarios financiers, aux communes et CDC de son territoire. Ces scénarios présentaient les montants évoqués aujourd'hui par le SMA BACAB, relatifs au périmètre

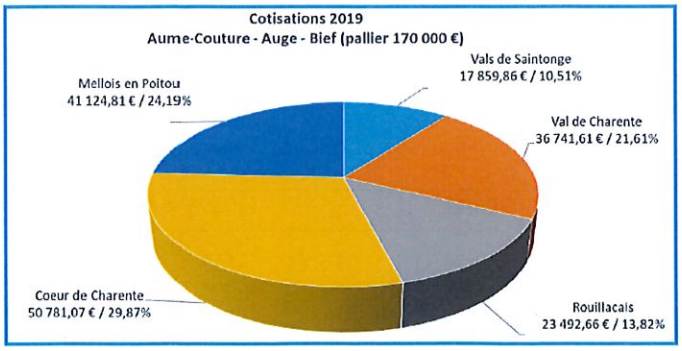

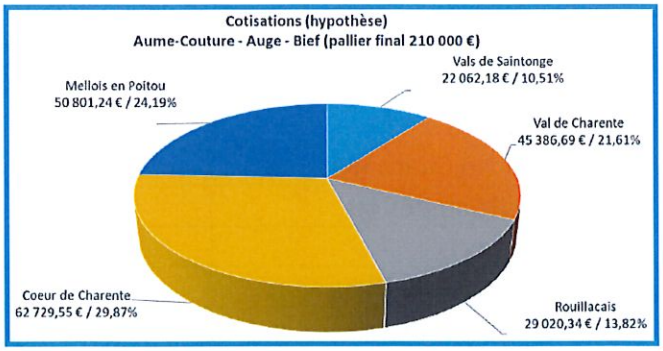

d'activité et au personnel nécessaire pour porter la GEMAPI. La nécessité de revoir la cotisation a toujours été affichée et prévue.
Monsieur COLLET intervient en expliquant que les actions réalisées par le SMA BACAB ne font aujourd'hui pas débat, mais que la crainte de la CDC Mellois en Poitou est de voir ses cotisations
GEMAPI augmenter sur tous les syndicats auxquels elle adhère, et entre lesquels sont observées de grosses divergences. Il exprime aussi que les CDC semblent ne rien décider de ce qu'il se fait dans les syndicats, et que les cotisations semblent décidées de façon unilatérale, alors que la GEMAPI est à la base une compétence des EPCI.
Monsieur BONNET dit comprendre et connaître les craintes des CDC face aux augmentations des syndicats, étant lui aussi élu communautaire à Cœur de Charente. Cependant, il rappelle que les 13 communes constitutives du SIAHBAC et du syndicat du Bief ont amené environ 350 000 € de trésorerie initialement, permettant au SMA BACAB d'investir en matériel et de démarrer les travaux. Cette trésorerie peut aussi permettre de faire face aux subventions qui semblent baisser. Enfin, Monsieur BONNET explique que l'augmentation prévue permettra d'éviter de perdre la trésorerie de sécurité et surtout maintiendra de façon durable le SMA BACAB. Il ajoute qu'effectivement la GEMAPI est une compétence intercommunale mais qu'elle est transférée au syndicat, qui doit fonctionner décemment.
Il propose enfin d'instaurer un pallier intermédiaire à 190 000 €, et propose donc à l'assemblée de se prononcer.
Monsieur le Président propose de voter pour la variation de cotisations avec l'année 2018 :

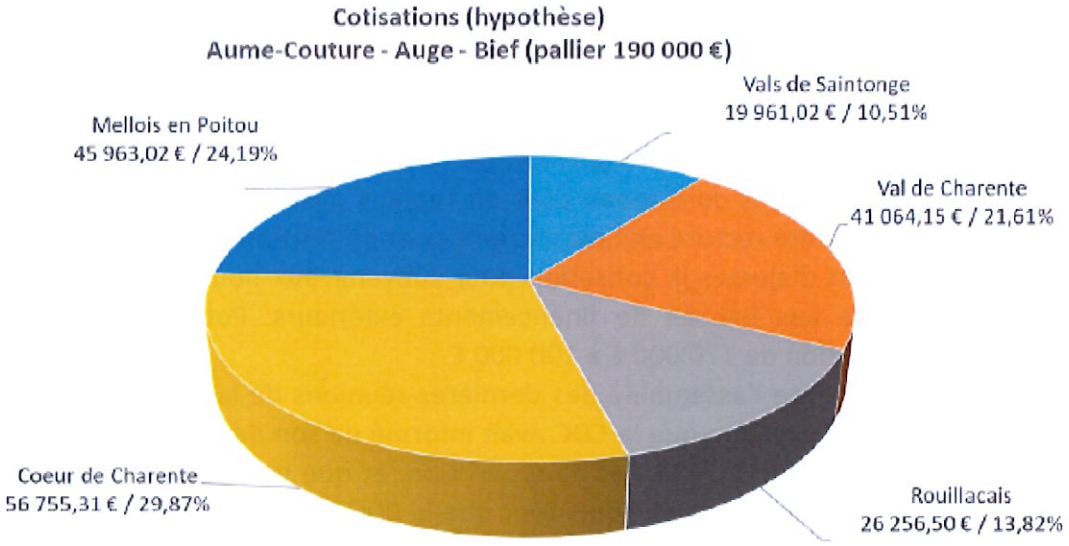

Communauté de Communes	Variation 2018 → 2020
Cœur de Charente	+ 12 938 €
Mellois en Poitou	+ 1 904.1 €
Rouillacais	+ 1 086.97 €
Val de Charente	+ 18 244.27 €
Vals de Saintonge	+ 826.65 €

Il fait remarquer qu'entre temps, le bassin versant du Bief a été intégré, ce qui explique que les deux EPCI concernés (Val de Charente et Cœur de Charente) soient le plus concernés par la hausse, alors que les 3 autres EPCI restent relativement stables.
L'assemblée accepte la proposition, avec 1 refus et 2 abstentions. Cette répartition des financements sera donc proposée aux EPCI, mais Monsieur BONNET explique qu'à l'avenir, les prochains mandats devront poursuivre leur réflexion autour du financement. Il ajoute qu'en cas de besoin amoindrit, les cotisations seront ajustées en conséquence, comme à l'époque où le SIAHBAC n'avait pas fait appel aux cotisations communales, les travaux n'ayant pas été réalisés pour des raisons météorologiques.

Questions diverses

Monsieur le Président propose d'écouter un bref compte rendu sur l'état actuel des cours d'eau du territoire.
Monsieur BLANCANT explique que suite à une météo très sèche et aux températures caniculaires, les cours d'eau ont extrêmement souffert. Les causes ne sont pas que météorologiques. Nous connaissons l'état de nos milieux aquatiques dû à leur passé lié à l'assainissement. Les zones humides ayant été fortement impactés, le drainage ayant été optimisé par des cours d'eau rectifiés et curé, les réseaux de fossés étant eux aussi aménagés, nos rivières n'ont pas ou peu de réserves leur permettant de se maintenir durablement en saison sèche. En plus de cela, le bassin étant relativement concerné par de l'irrigation en prélèvement direct, la situation empire fortement sur les mois estivaux.
L'état actuel des cours d'eau est donc extrêmement préoccupant. L'amont de Saint-Fraigne (l'Aume) et l'amont des Gours (la Couture) sont quasiment asséchés. Le Bief subit aussi un assèchement presque global sauf autour de quelques sources. L'Auge, qui semble avoir le potentiel le plus encourageant pour maintenir des débits, est en train de subir ses premiers assecs et ruptures d'écoulements.
Monsieur le Président explique que ces problèmes ne sont pas dus à une seule cause, mais à une réunion de plusieurs facteurs souvent anthropiques.
Monsieur BLANCANT évoque aussi l'intervention de la régie réactive le week-end précédent, suite à des ouvertures intempestives de vannes sur Aigre. Cette réactivité de nos agents a permis d'éviter trop de dégâts sur la faune aquatique.